

PROCES VERBAL

SEANCE DU 18/11/2025

Etaient présents : Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHAUX Delphine, SERVAJEAN Yolande, CAPITAN Pascal, PERSIGNY André, CHARRIER Jérôme, CAPITAN J.Paul, TRONCY Georges, LAMURE Sandra, BESLIER M.Christine

Était absent excusé : MM CHAUMENTIN Gilles,

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- intervention Marine GUILLOT (Copler) et Mr BERT sur la déclinaison du PCAET à l'échelle communale et la présentation du nouveau dispositif COPLERénov
- Approbation du PV de la précédente réunion,
- Convention avec la Copler pour autorisation de passage, de balisage et d'entretien sur les chemins de randonnées,
- Convention avec la Copler pour le versement de la taxe foncière perçue par les communes sur les espaces économiques du PLUi
- Approbation contrat maîtrise d'œuvre GBA Energies pour réhabilitation énergétique de 4 lgts et 1 cabinet médical
- Participation commune pour le contrat Santé des agents,
- redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif : estimation du coefficient de modulation
- programme voirie 2026
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille et remercie Mr BERT Pascal Maire de Vendranges et Mme GUILLOT Marine (COPLER) qui viennent présenter le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mis en place par la COPLER. Ce plan fait suite aux différentes démarches depuis le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Aménagement et revitalisation du centre bourg, Bunti bimby (aide pour modéliser en 3D tous les projets d'habitat des propriétaires qui souhaitent rénover ou transformer leur habitat), réhabilitation des logements vacants, réaménager les logements anciens, lutter contre les logements vacants... Des aides ont été mises en place : économies d'énergie des logements, accession primo accédant, Coplerénov' pour des ménages modestes en Centre Bourg, qui occupent leur logement, etc... Les conditions de ces aides vous seront données par la Copler

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande à supprimer la ligne « programme voirie » qui sera traitée à la prochaine réunion par manque d'informations et de rajouter la ligne « convention avec le SDIS pour les espaces verts »

Le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

· **ACCEPTE** la convention avec la Copler pour le passage, le balisage et l'entretien des chemins de randonnée. La Commune aura une boucle de proximité à entretenir.

· **ACCEPTE** la convention avec la Copler pour lui reverser 50% de la taxe Foncière sur le bâti concernant les zones économiques et touristiques (STECAL) à compter de 2026 pour des nouveaux travaux,

· **VALIDE** le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet GBA Energie d'un montant de 6700 € TTC pour le changement de chaudière dans 4 lgts et le cabinet médical.

· **DECIDE** de participer à hauteur de 25 € brut/mois pour le contrat santé (mutuelle) des salariés qui désirent souscrire.

· **DECIDE** de fixer le coefficient de modélisation pour la performance des réseaux d'assainissement à 0,2128 €/m³. Cette taxe se retrouve sur les factures d'eau.

· **ACCEPTE** la convention avec le SDIS pour l'entretien par la Commune des Espaces verts. Le SDIS nous versera 480 €/an, révisable tous les ans.

Mr CAPITAN J.Paul interroge sur un éventuel problème avec la station d'épuration du camping. Le Maire répond que ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Le Maire informe que le seuil des marchés de travaux devrait passer au 1/01/2026 à 40.000 € au lieu de 100.000 € ce qui va poser problème pour les travaux de voirie car une simple consultation ne suffira pas.

Le Maire informe que le prochain conseil sera le mardi 9 décembre à 18 h 30 et que les vœux du maire seront le 17/01 à 11 h. Il rappelle également les dates des élections municipales le 15 et 22 mars ou les conseillers doivent être présents pour les permanences et le dépouillement. C'est une obligation dans leur mandat.

Jérôme CHARRIER demande où en sont les travaux de salle de bain dans l'appartement du Presbytère ? à ce jour toujours rien de programmé. Il rappelle également la prochaine marche nocturne organisée par SPORT NATURE le 22 novembre.

Le Maire fait un tour de table pour savoir si les problèmes de réseaux téléphoniques ont disparu, mais apparemment dans plusieurs zones de la commune c'est toujours pareil. La Commune va relancer Bouygues car l'antenne relais devait être activée.

La séance est levée à 22 h 30

